

N° CP *Sc/29-07*
Séance du **13 AVR. 2007**

RD 417
DEVIATION DE WINTZENHEIM
Requête tendant a la nomination d'un expert

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-3e/03 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 approuvant le budget primitif 2007 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU la délibération n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'introduction d'une requête auprès du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, en vue de la nomination d'un expert pour dresser un état descriptif et qualificatif des immeubles riverains de la future déviation de WINTZENHEIM ;
- ❖ Autorise, le cas échéant, le Président du Conseil Général à défendre les intérêts du Département du Haut-Rhin dans le cadre d'un éventuel contentieux indemnitaire formé par l'un des propriétaire concernés ;
- ❖ Dit que la présente autorisation vaut en première instance, en appel voire en cassation ;

